

COMMERCIAL

piense pour le mois... mes du Purgatoire; en faveur des Ames... Le Purgatoire, par... Matinée les... Les dernières Pri... sse de Flavigny;... ne Mort; Le Pur... Catherine de Gènes;... de Saute; Un Aide... Le Crucifix, le... sur le Calvaire;... sions—En vente... me, rue Sussex.

ABONNEMENT
Par année.....\$2.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre mois..... 1.50
Edition Hebdomadaire.....\$1.00
Administration et Rédaction,
624, Rue SUSEX.

LE CANADA
"RELIGION ET PATRIE"

LE CANADA
Ottawa, 16 Nov. 1886

ELECTIONS DANS ONTARIO

Une nouvelle reçue ce matin, de Toronto, dit que la législature d'Ontario est dissoute et que les élections sont fixées au 29 décembre. Le devoir de nos compatriotes dans Ontario est tout tracé dans la prochaine lutte. Ils n'ont qu'à se rappeler que sans sir John Macdonald et ses amis, les catholiques d'Ontario n'auraient pas eu d'écoles séparées. MM. Mackenzie et Mowat votèrent contre.

Aux aujourd'hui de voter contre M. Mowat. Nos compatriotes irlandais n'ont pas été mieux traités et le parti grit n'a jamais présenté de résolution en faveur du Home Rule dans la législature d'Ontario.

Qu'il se rappelle aussi que les conservateurs ont élu sept Irlandais catholiques aux dernières élections fédérales. Les libéraux, pas un seul.

UN SURPLUS.

Si le dernier exercice financier se terminant au 30 juin 1886 a donné un déficit de \$5,864,000, il n'en sera pas ainsi pour l'exercice actuel. Nos lecteurs savent que le déficit, a été amené par une augmentation de dépenses causées par l'insurrection du Nord Ouest et eu même temps par une diminution dans les revenus. Cette année tout le contraire a lieu; les dépenses pour les premiers quatre mois de la présente année fiscale commencent au 1er juillet ont été diminuées de \$2,201,602 et les revenus augmentés de \$140,631. A la fin du dernier mois les comptes publics nous montraient un surplus réel de \$2,705,409 des recettes sur les dépenses. Voilà qui indique clairement que le déficit de l'année dernière, causé par l'insurrection, ne se renouvelera pas cette année. Les libéraux vont se clore le bec.

LE 16 NOVEMBRE

On lit dans la Vallée d'aujourd'hui: Aujourd'hui est l'anniversaire de l'exécution de Louis Riel, à Régina, événement qui a créé une si grande commotion dans la province de Québec, au moins dans les grands centres. C'est à Montréal que l'excitation a été la plus intense à tel point que des journaux reconnaissent pour leur sagesse et leur modération, ont été un moment entraînés dans l'agitation.

Dans les centres moins considérables la nouvelle de l'exécution a été reçue avec plus de calme. Les citoyens ont voulu considérer le pour et le contre avant de se lancer dans un mouvement gros de conséquences qui pouvaient être désastreuses.

A Hull, on peut dire que l'indignation que les libéraux ont voulu soulever a fait fiasco. La population s'est tenue dans l'ordre. L'exécution a causé une grande douleur, mais le peuple n'a pas cru pour cela devoir faire du dévergondage révolutionnaire, comme quelques meneurs l'auraient voulu. La position prise par La Vallée de l'Ottawa à cette occasion a beaucoup contribué à empêcher les excès. Nous avons cru devoir juger l'exécution avec calme, sans passion, et les événements qui ont suivi nous ont donné raison. Nous entretenons aujourd'hui les mêmes opinions que nous entretenions au 16 novembre dernier, et

nous pouvons reproduire intégralement, à un an d'intervalle, l'article que nous publions le jour même de l'exécution, sans en rien changer. Voici cet article:

L'EXÉCUTION DE RIEL

La loi a eu son cours. Louis Riel a été exécuté, ce matin, à Régina. Cette nouvelle que le télégraphe vient de transmettre sur tous les points du pays sera reçue avec tristesse non seulement par ceux qui s'intéressaient au sort de Riel, mais par tous, car il est toujours triste de voir pendre son semblable. Cette exécution va soulever en certains endroits, nous rapporte-t-on, chez ceux qui étaient les plus ardents pour sauver Riel du gibet, de vifs sentiments de vengeance. On a même commencé, paraît-il, à proférer des menaces et à faire de l'agitation à Montréal et à Québec.

Notre devoir de journaliste nous oblige à ne pas nous laisser porter par l'impression du moment, mais à donner une sage direction à l'opinion publique. Plus les circonstances sont graves plus la responsabilité est grande, et plus difficile quelquefois est la tâche à remplir.

Dans la crise que nous traversons nous devons être soumis à l'autorité et ne pas nous laisser entraîner à des actes répréhensibles, à des coups de tête qui auraient inévitablement des conséquences désastreuses et que nous regretterions plus tard. Jugeons plutôt les choses froidement.

N'oublions pas que quelles que soient les sympathies que nous ayons pour Riel ou pour la cause qu'il avait embrassée, que cet homme a subi un procès conforme aux lois du pays, aux lois votées par le parlement avec le consentement du peuple, et que le chef méhita a été défendu par des avocats habiles, tant en Canada qu'en Angleterre où sa cause a été portée en appel devant le plus haut tribunal de l'Empire. Tous ces tribunaux ayant trouvé Riel coupable du crime de haute trahison; et le jury ayant déclaré, d'après la preuve faite devant lui, que la folie ou monomanie religieuse dont on le disait atteint, ne l'empêchait pas de distinguer le bien du mal et qu'il devait être tenu responsable de ses actes, il ne restait plus au gouvernement, auquel le dossier et le verdict du jury ont été soumis en dernier ressort, qu'à rechercher s'il n'y avait pas dans ces documents une omission ou irrégularité quelconque qui put être une cause suffisante de pardon ou de commutation.

Les ministres ont étudié longuement la question et nul doute qu'au sein du conseil, Riel a eu des avocats dévoués qui ont fait valoir avec force les raisons qui pouvaient militer en sa faveur. Monseigneur Grandin lui-même a été entendu devant le conseil des ministres.

On ne peut donc pas dire que la cause de Riel n'a pas été défendue comme elle devait l'être, et si tous les efforts de ses défenseurs sont venus se briser contre la rigidité de la loi, si aucun plaidoyer n'a pu être appuyé sur une raison suffisante pour prouver que la peine de mort ne devrait pas être appliquée dans le cas actuel et que l'on devait user de clémence, il ne restait d'autres alternatives au gouvernement en conseil que de déclarer que la loi devait suivre son cours, c'est-à-dire que le jugement porté par la cour de justice devait être exécuté.

Ce n'était pas là une question de sympathie ou d'antipathie pour Riel, mais il y avait devoir impératif pour les conseillers de Son Excellence, liés par leur serment d'office, de juger d'après le dossier qui leur était soumis et de faire exécuter la loi quel que dure qu'elle fut. Dura lex, sed lex.

Le gouvernement n'a pas dû, dans le cas de Riel seulement, refuser de changer la sentence du juge, et nos lecteurs ont vu par notre journal, la semaine dernière, que d'autres exécutions capitales auront lieu le 27 courant. Que nos sympathies pour Riel ne nous fassent pas oublier ce grand principe que l'autorité doit être respectée et maintenue, et que c'est un crime devant Dieu et devant les hommes que de causer la mort de ses frères, quelque bonne que l'on considère la cause que l'on veut défendre.

Regrettons si l'on veut, le châtiment sévère qui frappe aujourd'hui le malheureux Riel, mais envisageons-le avec calme. Au lieu de nous répandre en récriminations et en violences qui non seulement n'auraient aucun bon effet mais au contraire nuiraient à la cause des Métis qui sont en prison et au sort desquels nous devons nous intéresser, tirons plutôt un enseignement de ce qui se passe sous nos yeux.

Nous avons là un bien triste exemple des fautes que peuvent nous faire commettre un orgueil et une ambition déplacées, car il n'y a aucun doute que ce sont les deux passions qui ont, avec un caractère naturellement exalté, causé le malheur de Riel.

Encore une fois, plaignons Riel et surtout prions pour lui. Redemandons à Dieu qu'il lui pardonne tous les maux de la guerre et de la famine dont il a été la cause. Devant cette tombe encore ouverte nous ne discuterons pas aujourd'hui les conséquences politiques que cette exécution pourra avoir dans le pays.

L'échevin Gordon s'oppose à l'adoption du rapport. L'échevin Durocher est du même avis. Il prétend que l'enlèvement de la neige l'an dernier, d'après le système suivi, était une imposition sur les résidents des rues en arrière et il croit que dépenser de l'argent de cette manière est folie.

L'échevin Cox dit que c'est honnête de voir une telle opposition. Il prétend que la ville devrait être fière du système suivi et devrait l'établir permanentement. L'échevin O'Leary fait un long discours sur la question. L'amendement de l'échevin Brown, est alors adopté par le vote du maire avec les échevins Greene, Brown, Whillans, O'Keefe, Laverdure Desjardins et Durocher.

Le premier rapport des cotiseurs est reçu et adopté. Il annonce les réductions suivantes: Quartier Victoria, \$322.46; Wellington, \$863.37; St. George, \$293.21; By, \$413.42; Ottawa, \$100.30. On fait ensuite lecture de rapports du Bureau des Travaux et le conseil s'ajourne.

NOTES POLITIQUES

Le dépôt de \$1000 nécessaire pour la contestation de l'élection de M. Cormier n'est pas encore fait à Aylmer, mais le sera, suivant ce que l'on nous rapporte, ce soir ou demain. Il pourrait bien se faire que MM. les libéraux constatent à leurs dépens la vérité du proverbe qui dit: "Tel qui s'en va chercher l'aine s'en vient tordu." Ceux qui souffriront le plus de cette contestation ne seront pas les conservateurs.

CONSEIL DE VILLE D'OTTAWA

Son Honneur le maire était à son poste hier soir, de même que les échevins Gordon, Hutchison, Dalglisch, Laverdure, Durocher, Desjardins, Cherry, Cox, Greene, Brown, O'Leary, Whillans, Heney et O'Keefe.

Une demande de \$40 pour l'arrestation de deux voleurs de chevaux à Pembroke fut référée aux commissaires de police. Une communication du secrétaire Provincial, annonçant l'émission de la proclamation pour l'annexion de New Edinburgh est lue et entrée dans les procès verbaux.

Le rapport du Bureau des travaux recommande que des fonds soient soustraits par le comité des finances pour l'enlèvement de la neige des trottoirs durant l'hiver et que les appropriations des divers quartiers soient comme suit: Wellington, \$700; Victoria, \$300; St. Georges, \$400; By, \$400; et il est de plus recommandé que la neige ne soit pas enlevée dans le quartier Ottawa.

L'échevin Laverdure se lève et désire savoir pourquoi on laisse de côté le quartier Ottawa. L'échevin Heney répond que l'échevin représentant le quartier Ottawa dans le Bureau des travaux ne veut consentir à aucune appropriation à cet effet.

L'échevin Durocher dit que ce n'est pas là ce qu'il prétend. Il dit qu'il n'est pas prêt à présent à recommander telle appropriation. L'échevin O'Leary dit qu'il concourt pleinement avec l'échevin Durocher à ce sujet vu que ce quartier n'a pas été bien surveillé l'an dernier.

L'échevin Durocher désire que cette partie du rapport qui a trait au quartier Ottawa soit diffamée; il ne veut pas qu'on le dise opposé à l'enlèvement de la neige. L'échevin O'Keefe suggère que la question soit renvoyée au comité des finances.

L'échevin Browne propose alors un amendement secondé par l'échevin O'Keefe afin que la question soit référée au comité des finances. L'échevin O'Leary dit que les deux échevins ci-dessus nommés ne devraient pas agir de la sorte en semblant tourner autour de cette question. Il leur demande de dire clairement si oui ou non, ils sont disposés à voter de l'argent pour cet effet; il fait un long discours à l'appui de ses prétentions et pour demander une action immédiate.

L'échevin Green croit que le Bureau des Travaux pour cet ouvrage essaie de jeter la responsabilité d'un contrat qu'il n'a pas le moyen de mettre à exécution. Il dit que des arguments ont été votés par le Bureau des Travaux pour l'enlèvement de la neige et pour faire passer de la pierre.

L'échevin Gordon s'oppose à l'adoption du rapport. L'échevin Durocher est du même avis. Il prétend que l'enlèvement de la neige l'an dernier, d'après le système suivi, était une imposition sur les résidents des rues en arrière et il croit que dépenser de l'argent de cette manière est folie.

L'échevin Cox dit que c'est honnête de voir une telle opposition. Il prétend que la ville devrait être fière du système suivi et devrait l'établir permanentement. L'échevin O'Leary fait un long discours sur la question. L'amendement de l'échevin Brown, est alors adopté par le vote du maire avec les échevins Greene, Brown, Whillans, O'Keefe, Laverdure Desjardins et Durocher.

Le premier rapport des cotiseurs est reçu et adopté. Il annonce les réductions suivantes: Quartier Victoria, \$322.46; Wellington, \$863.37; St. George, \$293.21; By, \$413.42; Ottawa, \$100.30. On fait ensuite lecture de rapports du Bureau des Travaux et le conseil s'ajourne.

BULLETIN COMMERCIAL

15 barres de savon pour 25 cents. N. A. Savard.

Témoignage d'une grande valeur—St. Henri de Mascouche, 13 octobre 1884—Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le remède du Dr. Sirop, dont vous êtes l'agent m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le recommande à ceux qui souffrent de dyspepsie flatulente, et j'espère que, comme moi, ils verront leur santé s'améliorer notablement.

Veillez croire à la respectueuse estime de votre dévoué serviteur. J. LAUZON, Ptre, curé.

La Vieille France n'oublie jamais les enfants de ses enfants; lors même qu'ils sont éloignés d'elle, elle éprouve un vrai bonheur de pouvoir les reconnaître, par leur fidélité aux traditions de leurs pères: Dieu et nos droits.

Montres, Bijouteries, Jones de mariage etc, en tous genres, à 50 pour 100 de rabais et garantis tels que représentés sinon l'argent vous sera remis. Chez H. Norez, No 30 rue Rideau, près du pont des Sauteurs.

Bargains à commencer d'aujourd'hui. Le 21 août 1886.

Dépôts du Journal M. Thomas, épicer, Hull. Mlle Séguin, rue Principale, Hull. M. Guillaume, libraire, York et Sussex, Ottawa.

Toutes les personnes nerveuses ne devraient pas manquer d'Eau St-Léon, le meilleur remède. J. B. C. DUNN, seul agent.

Effet de l'exemple—Autrefois il n'y avait que les femmes qui se servaient d'eau de toilette, mais aujourd'hui, sans reproche, il y a jusqu'aux hommes qui veulent avoir leur fiote de "Lotion Persienne" à la moindre apparition de boutons et dès que le soleil leur a un peu bruni la peau.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous et demandez le "Sirop Calmant de Madame Winslow" et n'en prenez pas d'autre sorte.

\$100 achèteront un set de salon en crin, un set de chambre à coucher en noyer noir, un side board en noyer noir, une table d'extension, six chaises en cannes, une table de cuisine, un berceau et un poêle à cuisine complet. Tous ces articles pourront être achetés à la maison économique, No 353, rue Wellington. C. Levesque.

MARCHE D'OTTAWA

16 novembre 1886

FARINES
Farine No 1 par baril.....\$ 3 50 à 3 50
Farine forte de boulangers, 3 50 à 3 25
Farine extra..... 4 00 à 4 00
Farine de sarrasin..... 3 00 à 3 00
Farine d'avoine..... 3 50 à 3 00
Farine de blé-d'inde..... 2 25 à 2 50

GRAINS
Blé, le minot..... 75 à 75
Avoine..... 29 à 30
Blé-d'inde..... 0 00 à 0 00
Pois..... 00 à 00
Fèves..... 00 à 00
Sarrasin..... 00 à 00
Orge..... 00 à 00
Seigle..... 00 à 00

LÉGUMES
Patates la poche..... 70 à 75
Navets le sac..... 50 à 00
Bettaraves le sac..... 30 à 40
Choux, la douzaine..... 0 20 à 0 25
Pommes, le baril..... 1 75 à 2 00
Raisins la livre..... 07 à 08

VOLAILLES
Poulets, le couple..... 35 à 50
Poules, la pièce..... 40 à 50
Canards..... 75 à 85
Dindes, la pièce..... 0 75 à 1 25
Oies..... 50 à 75

VIANDES
Beuf, les 100 livres..... 4 50 à 5 00
Lard..... 6 25 à 6 50
Veau (au quartier)..... 8 à 10
Mouton de..... 5 à 7

DIVERS
Œufs..... 20 à 21
Beurre, en pain..... 20 à 22
do en sceau..... 16 à 18
Fromage..... 9 à 11
Suif brut, la livre..... 5 à 5 50
Suif fondu..... 7 à 7 1/2
Saindoux..... 10 à 12
Sucre d'érable..... 10 à 12
Miel, la livre..... 12 à 13
Sirop d'érable, le gallon..... 1 00 à 1 00
Paille, la tonne..... 11 00 à 13 00
Paille..... 6 00 à 8 00

B. G.

MESDAMES, N'oubliez pas la Grande Vente de

"MANTEAUX"

pour dames, consistant en Gilets courts pour la promenade, Manteaux, Ulsters, etc., etc. Dans le lot il y en a 750 achetés aux prix d'achat. Mesdames venez les voir avant d'acheter.

Conditions comptant.

Strictement un seul prix.

BRYSON GRAHAM et Cie,

150, 152, 154, rue Sparks.

AVIS

Les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Ernest Guillemette, typographe, sont priées de les présenter entre les mains du sousigné, d'ici au 24 de ce mois. J. E. RICHARD, Exécuteur. Ottawa, 2 novembre 1886—1s

A VENDRE

Trois engins presque neufs et en très bon ordre; dimension des cylindres: 10x18, 12x24 et 8x16. Ils peuvent être vus en fonction chez E. CHANTELOUP, 593 rue Craig, Montréal. Nov. 6, 1886—2s.

Aux Electeurs

DE LA

CITE D'OTTAWA

MESSIEURS,—

A la réquisition d'un grand nombre d'électeurs de cette cité, j'ai consenti à poser ma candidature pour la cité d'Ottawa, à l'élection qui doit avoir lieu pour le Parlement du Canada. Je supporterai comme j'ai toujours fait, le parti libéral-conservateur sous l'administration judicieuse duquel le Canada a tant une position de prospérité bien enviable.

Comptant sur l'appui sincère pour cette candidature de la part des électeurs de toutes nationalités et croyances, j'attendrai votre décision avec toutes les égards de la reconnaissance comme appréciation de la faveur et confiance que vous avez si généreusement manifesté à mon égard au sujet de cette haute et honorable position. J'ai l'honneur d'être Messieurs Votre obéissant serviteur Wm. G. PERLEY

Ottawa 16 nov. 1886—1m

Theatre Lycee

Institut Canadien-Français

LUNDI, LE 15 NOVEMBRE,

LE GRAND COMEDIEN

—Harry Lindley,

Supporté par une excellente Compagnie composée de 15 Artistes dans le grand drame à sensation "PHENIX!" La grande scène du feu et des gamblers. Ne manquez pas d'y aller. Admission—10c., 20c., et 30c. Matinées: les jeudis et samedis. Ottawa, 15 nov. 1886.

Pluie, Neige et Tempête

Etes vous prêts pour l'hiver? Si non voyez les prix exceptionnels de nos "World's Best and Shoe Store," 128 rue Sparks, et ne courez pas le risque de devenir incommodés en ne vous chaussant pas confortablement. Une grande variété de Chaussures pour Dames, Messieurs et enfants. Aussi: Ombrelles, Mitaines, Moccasins, Valises et Portemanteaux de toutes sortes. Votre santé d'abord et ensuite l'économie vous font un devoir d'aller chez T. McWILLIAMS, Porte voisine de l'hôtel British Lion. Ottawa, 2 novembre 1886—1m

A. J. A. ROBILLARD

MEDECIN VETERINAIRE 46 RUE YORK

Seul Canadien-Français diplômé au Collège d'Ontario jusqu'à ce jour.

IL TIENT LA TETE

Le fameux Bruleur 'Argand

Pouvoir d'éclairage sans précédent. Lumière égale à aucune lampe électrique. Fini en cuivre poli ou or bronzé. Prend la cheminée ordinaire. Absolument sûr, s'adapte à toutes les lampes. Très avantageux surtout pour les magasins, les églises et les grandes salles. Fait très économiquement et de façon à ce que la mèche puisse être remontée, coupée et éteinte avec grande facilité. En conséquence de la combustion parfaite qu'il produit, toute odeur d'huile, si commune avec les autres brûleurs, est enlevée. Son vaste appareil de distribution de l'air empêche la lampe d'être surchauffée, et toute huile épaisse ou légère peut être indifféremment employée. Seul agent pour Ottawa et le district.

EDWIN PLANT

Marchand de Vaisselle, Lampes, etc.,

114 rue Rideau

Ottawa, 4 nov. 1885—

AVIS AU PUBLIC

Si vous voulez acheter ou faire vendre un lot de terrain, une maison ou autres dépendances, adressez-vous à

A. B. MacDonald

Encanteur et agent pour propriétés foncières, No. 111 rue Rideau. (Bloc Birkett)

N. B.—Ventes tous les matins, après-midi et soirs.

Maison de Modes Parisienne

MODES

POUR TOUS LES GOÛTS.

Conditions: Argent comptant.

Mlle A. McDonald

521 RUE SUSSEX, Quatrième porte de la rue York.

meille... pour redonne... teinte vermeille... de maladie; ce... uvé par l'Acadé...

Barraque est un... personnes épui... it agit mer... les estomacs dé... l'appétit et... on.

poèles améliorés... "bonne" pour pas... grand patrons, de... autres poèles pris... son économique, de... n, C. Lévesque.

NEGRE

pour des chausse... et de tout prix... ures élastiques... une piastre et... montant. Rap... à l'enseigne du... sine de la Canada.

ES

Age de 63 ans, est... Antoine Lachance, imprimeur. Issira la résidence... e Claraco, à 7,30... our se rendre à la... u de la sépulture... priés d'y assister

Tempête

river? Si non voyez... bas du "World's... s rue Sparks, et ne... venir consommés... confortablement. e Chaussures pour... e. Aussi: Clac... Valises et Portes... s. Votre santé... omie vous font un

LIAMIS

111 rue British Lion. 86—1m

IS

nauffage

eront reçues au... u'au 11e jour de... midi, pour une

de Bois

spécifier le prix... de bois séparé... e de trois pieds... ou, tout fendu... oupe, tout fendu... jour de Février... de Justice à

tra être cordé à... our. Éché d'au... de ce cauc... ion du contrat

COUTLER

Shérif.

RENEURS

qu'à VENDRE... es soumissions... ussigné, pour... e, des Edifices... pour l'entre... des édifices... nades, des ave... eau Hall. es formules de... e que toute in... adressant à ce

que entreprise... ter la suscrip... pour l'entree... all." soumission un... fait payable à... e des Travaux... al à cinq pour... on. Ce chèque... nait refusé de... de ce faire, ou... ément. Si la... le chèque sera... accepter ni la... missions.

OBEL, Secrétaire,